



COMMUNE D'ESCAUTPONT  
Département du Nord  
Arrondissement de  
Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 06 décembre 2025

ID : 059-215902073-20251203-116-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le Maire,  
  
Raphaël KRUSZYNSKI

### SEANCE DU 03/12/2025

<p>Date de convocation : 26.11.2025</p> <p>Date de publication : 27.11.2025</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre</b></p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 24</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6</p> <p>Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p><b>PRÉSENTS</b> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSÉS</b> Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p><b>ONT DONNÉ POUVOIR</b> : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI</p> <p><b>ABSENTS</b> : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

#### DELIBERATION N°116-2025-DF-RK

**Objet : Association « CHEN » - Demande de subvention exceptionnelle.**

**Monsieur Michel RENARD**, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que l'Association « CHEN » occupe un terrain communal destiné à la culture de fruits et de légumes, aménagé sous forme de jardin partagé. Il précise que ce terrain comprend également une base de vie destinée à accueillir le public ainsi qu'un étang artificiel.

Il informe que l'Association « CHEN » sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 euros. Cette aide financière permettrait d'isoler la base de vie, actuellement abritée seulement par un préau, et d'améliorer l'étanchéité de l'étang.

Ces travaux contribueraient à valoriser l'ensemble du jardin et à poursuivre l'objectif fixé par l'association : faire de ce site le plus beau jardin partagé du PNR transfrontalier.

VU la demande de subvention exceptionnelle de ladite association en date du 16 octobre 2025,

VU La commission d'attribution des subventions en date du 21 novembre 2025

Après analyse du budget prévisionnel et du détail de l'opération, la commission propose une participation ciblée à l'achat de la bâche soit un montant de subvention de 900,00€, intégrant la participation de l'association.

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

- **DÉCIDER** d'allouer une subvention exceptionnelle de 900,00 € à l'Association « CHEN » ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, compte 65748.

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Mr le Maire,  
Raphaël KRUSZYNSKI

